



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

---

CH/AF

### Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

#### Procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2011

##### ORDRE DU JOUR :

1. Analyse du document européen suivant:  
COM(2010) 623  
COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS  
Programme de travail de la Commission pour 2011
2. Evolution de l'Education différenciée (demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique « déi gréng » du 15 décembre 2010)
3. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, M. Emile Eicher, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Fernand Kartheiser, M. Mill Majerus, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Michel Lanners, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Mme Marianne Vouel, Directrice du Service de l'Education différenciée

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

\*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

**1. Analyse du document européen suivant :  
COM(2010) 623  
COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU  
CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU  
COMITE DES REGIONS  
Programme de travail de la Commission pour 2011**

En guise d'introduction, M. le Président rappelle que l'Union européenne ne possède pas de compétences législatives en matière d'enseignement, le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif relevant de la responsabilité des Etats membres. Elle est toutefois appelée à contribuer « au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre Etats membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action » (article 165, paragraphe 1<sup>er</sup>, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Les mêmes principes sont valables dans le domaine de la formation professionnelle (cf. article 166, paragraphe 1<sup>er</sup>, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

Mme la Ministre apporte les précisions suivantes en ce qui concerne les initiatives envisagées en matière d'éducation et de formation professionnelle par le Programme de travail de la Commission européenne pour 2011 (cf. annexe 1, extraits du document sous rubrique) :

- Compte tenu de l'absence de compétences législatives de l'UE dans les domaines précités, les débats afférents se déroulant au niveau européen revêtent un caractère plus général. Chaque présidence organise un Conseil Education, Jeunesse, Culture et Sports. S'y ajoutent un certain nombre de réunions des hauts responsables politiques.  
 Les échanges d'idées se focalisent sur des notions fondamentales telles que celle de « compétences-clés ». Il semble indiqué pour le système scolaire luxembourgeois de s'inspirer de ces concepts. Dans le contexte de la stratégie « Europe 2020 » et de la sortie de la crise économique et financière, il s'agit en effet d'assurer que chaque individu puisse acquérir suffisamment de compétences qui lui permettent non seulement de se positionner sur le marché du travail, mais aussi de participer pleinement à la vie citoyenne.
- Dans les domaines susmentionnés, les initiatives envisagées par le Programme de travail de la Commission pour 2011 mettent l'accent sur la formation professionnelle. Un enjeu essentiel réside dans la mise en place d'un cadre méthodologique commun qui facilite le transfert des crédits d'apprentissage d'un système de certification à l'autre, à l'instar du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) qui assure désormais la comparabilité entre les diplômes d'études supérieures de différents pays. C'est ainsi qu'a été élaboré le Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET). Son objectif consiste à promouvoir la mobilité transnationale et l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit de faciliter la validation, la reconnaissance et l'accumulation des connaissances et compétences professionnelles acquises lors d'un séjour dans un autre pays ou dans des situations différentes. Le dispositif vise donc à optimiser la comparabilité et la compatibilité des différents systèmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP). Dans ce contexte, le Luxembourg participe à un certain nombre de projets. Il importe en effet de veiller à ce que la formation professionnelle telle qu'elle a été réformée par la loi du 19 décembre 2008 s'inscrive dans ce cadre commun.

S'y ajoutent des efforts en vue de faciliter la valorisation et la validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel, et de favoriser la perméabilité entre l'EFP et l'enseignement supérieur.

L'ensemble des initiatives décrites ci-dessus entraîne la nécessité de décrire de façon précise les compétences qu'impliquent les différentes formations.

- En relation avec le concept d'apprentissage tout au long de la vie (*Lifelong Learning*), il est signalé que suite à un appel à candidatures afférent de la Commission européenne, le projet présenté par ANEFORE, le MENFP et le SCRIPT en vue de la définition d'une stratégie *Lifelong Learning* au Grand-Duché de Luxembourg a été sélectionné. Ce projet, qui bénéficiera ainsi d'un soutien financier européen dans le cadre du programme transversal du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, sera présenté à la Commission parlementaire lors de sa réunion du 3 février 2011.

M. le Président annonce encore que dans le cadre de la présidence hongroise, une réunion jointe des Présidents des Commissions de l'Education, des Sciences et de la Recherche et des Commissions du Travail aura lieu à Budapest les 19 et 20 mai 2011.

## **2. Evolution de l'Education différenciée (demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique « déi gréng » du 15 décembre 2010)**

Le représentant du groupe politique « déi gréng » rappelle que son groupe politique a toujours regretté que les questions relatives à l'Education différenciée n'aient pas fait partie intégrante des discussions consacrées à la réforme de l'enseignement fondamental. Il expose les interrogations suivantes concernant l'évolution de l'Education différenciée (cf. annexe 2) :

- Dans sa question orale posée à Mme la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle lors de l'heure de questions au Gouvernement du 19 octobre 2010, M. Claude Adam a relevé que le nombre d'enfants inscrits pour 2010-2011 auprès de l'Education différenciée a augmenté par rapport aux années scolaires précédentes. Cette augmentation s'explique-t-elle par la prolongation de l'obligation scolaire telle que prévue par la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire ? Faut-il mettre cette évolution en relation avec le fait que dans l'enseignement postprimaire, l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques est moins solidement assuré que dans l'enseignement fondamental ? Dans cette optique, l'orateur souhaiterait disposer de données statistiques précises au sujet de l'évolution de la population scolaire dans les écoles de l'Education différenciée.
- Le personnel ayant anciennement fait partie du Service de Guidance de l'Enfance (SGE) et du Service ré-éducatif ambulatoire (SREA) intervient désormais dans le cadre des équipes multiprofessionnelles instituées par les lois scolaires du 6 février 2009. Comment pourrait-on renforcer la visibilité de ces équipes qui semble moins assurée que celle des anciens services précités ?
- Y est étroitement lié le questionnement sur la collaboration et les compétences respectives du personnel travaillant sous la tutelle de la direction de l'Education différenciée, d'une part, et des autres membres des équipes multiprofessionnelles, d'autre part.
- Quelles sont les suites qui ont été réservées aux récentes évaluations de certains centres d'Education différenciée réalisées par l'*Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik* de Zurich ?

- N'a-t-il pas été envisagé de faire inscrire les multiples formations continues suivies par le personnel de l'Éducation différenciée dans un cadre établi, de sorte qu'elles puissent être créditées d'unités ECTS et déboucher le cas échéant sur un diplôme supplémentaire ?
- Quelle est la position du MENFP au sujet de la ratification prévue de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, et notamment au sujet de l'article 24 qui porte sur le volet de l'éducation ? Constatant que le projet de loi 6141 portant approbation de la Convention précitée est actuellement analysé par la Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances, l'orateur se demande s'il ne serait pas opportun que la Commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports se penche également sur l'article 24 de cette Convention. Il s'agit de dégager les répercussions de cet article sur l'organisation de l'Éducation différenciée et de l'encadrement des enfants à besoins spécifiques telle qu'elle se présente à l'heure actuelle.
- Quelle est l'orientation esquissée par le nouveau projet de loi relatif à l'Éducation différenciée qui se trouve en voie d'élaboration : est-il prévu de maintenir l'Éducation différenciée de façon parallèle à l'enseignement fondamental et postprimaire ou bien existe-t-il des efforts en vue d'intégrer l'Éducation différenciée dans la structure de l'ensemble de l'enseignement ?

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- *Données statistiques relatives à l'évolution de l'Éducation différenciée*

Les données statistiques mises à la disposition des membres de la Commission sont reprises en annexe 3 du présent procès-verbal.

Il est confirmé que pour l'année scolaire en cours, le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de l'Éducation différenciée a effectivement augmenté, dans la mesure où il est passé de 588 en 2009-2010 à 628 en 2010-2011. Étant donné que le nombre des nouvelles admissions a toutefois diminué par rapport à l'année scolaire précédente (101 nouvelles admissions ou orientations – dont 88 dans les écoles de l'Éducation différenciée et 13 dans des structures à l'étranger – en 2010, contre 112 nouvelles admissions ou orientations – dont 95 dans les écoles de l'Éducation différenciée et 17 dans des structures à l'étranger – en 2009), l'augmentation du nombre des inscrits doit être mise en relation avec la prolongation de l'obligation scolaire.

En ce qui concerne la ventilation par âge, force est de constater qu'à peu près la moitié des élèves fréquentant des écoles de l'Éducation différenciée sont âgés entre 3 et 12 ans, tandis que l'autre moitié correspond à des adolescents âgés de 13 à 18 ans et plus.

Quant au moment de l'admission à l'Éducation différenciée, l'on relève que les admissions ou orientations sont particulièrement nombreuses vers la troisième année d'études primaires. De fait, c'est souvent à ce moment que se font remarquer des déficiences au niveau de la capacité d'abstraction et d'analyse, d'autant que cette phase est en outre marquée par le début de l'enseignement systématique d'une deuxième langue, en l'occurrence le français. Un autre pic sur le plan des admissions se situe vers l'âge de 12 ans, donc au moment du passage vers l'enseignement postprimaire. Ces dernières admissions sont souvent sollicitées par les parents, dans la mesure où ils considèrent que l'Éducation différenciée est susceptible d'offrir un cadre plus protégé que les classes du régime préparatoire.

- *Question de la définition de la notion de « handicap » et procédure d'orientation vers l'Education différenciée*

Précisons d'emblée qu'un handicap physique n'est pas considéré comme critère en vue d'une orientation vers l'Education différenciée. De nombreux efforts sont entrepris afin de parfaire l'intégration des élèves affectés d'un handicap physique au sein des écoles fondamentales et postprimaires. Mme la Ministre annonce dans ce contexte qu'un projet de loi portant sur les aménagements raisonnables permettant une évaluation et une certification adaptées aux élèves à besoins éducatifs particuliers de l'enseignement secondaire et secondaire technique rendant possible l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles est sur le point d'être finalisé<sup>1</sup>.

La définition de la notion de « handicap mental » s'avère délicate. Il n'est en effet pas toujours aisé d'établir une distinction nette entre handicap mental, difficultés d'apprentissage et troubles de comportement. De fait, il existe une grande diversité de déficits dont peut souffrir un enfant.

En réponse à une question afférente, il est confirmé que le quotient intellectuel (Q.I.) est pris en compte pour détecter un handicap mental. Force est toutefois de constater que des enfants à Q.I. égal disposent fréquemment d'un niveau différent en matière de compétences sociales. Ainsi, les uns ont pu apprendre des stratégies nécessaires pour se débrouiller dans la vie quotidienne, tandis que les autres n'avaient pas cette occasion. Par conséquent, les premiers peuvent rester dans le cadre scolaire général, alors que les autres sont orientés vers l'Education différenciée. Tout compte fait, c'est le comportement qui est souvent plus déterminant en matière d'orientation, dans la mesure où ce sont d'ordinaire des enfants ayant un Q.I. faible et présentant en même temps des troubles de comportement qui sont orientés vers l'Education différenciée.

Compte tenu de ce qui précède, les lois scolaires de février 2009 ont plutôt recours à la notion d'« élèves à besoins éducatifs spécifiques » qu'à celle d'« élèves à handicap ». Sont en principe considérés comme élèves à besoins éducatifs spécifiques les enfants qui n'atteignent pas au bout de trois ans les objectifs définis pour la fin d'un cycle. Cette définition assez vaste englobe à la fois des enfants affectés d'un handicap mental et des enfants souffrant de difficultés d'apprentissage ou présentant des troubles de comportement.

Dans l'enseignement fondamental, c'est la Commission d'inclusion scolaire (CIS) qui a pour mission de définir la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques. Elle fait établir un dossier comprenant un diagnostic des besoins de l'élève, un relevé des aides qui peuvent lui être attribuées et un plan de prise en charge individuel. Ce plan est soumis aux parents pour accord. Selon l'article 29 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, le plan précité peut consister en :

- « 1. l'adaptation de l'enseignement en classe assuré par le titulaire de classe en collaboration avec l'équipe pédagogique ;
2. l'assistance en classe par un ou des membres de l'équipe multiprofessionnelle rattachée pour la période d'intervention à l'équipe pédagogique ;
3. le séjour temporaire pour l'apprentissage de certaines matières dans une classe autre que la classe d'attache ;
4. l'enseignement dans une classe de l'Education différenciée ;
5. l'enseignement dans une école ou institution spécialisée au Luxembourg ou à l'étranger. »

Il en ressort que les enfants à besoins spécifiques ne sont pas orientés d'office vers l'Education différenciée. Lorsqu'une orientation vers l'Education différenciée ou vers une institution spécialisée est conseillée, le dossier de l'élève est transmis pour approbation à la Commission médico-psycho-pédagogique (CMPP) nationale. Celle-ci fait examiner l'enfant

---

<sup>1</sup> Ce projet de loi a été adopté par le Conseil de Gouvernement lors de sa réunion du 28 janvier 2011.

par des experts et désigne une ou plusieurs personnes qualifiées afin d'entendre les parents sur la scolarisation qu'il convient de donner de préférence à l'enfant.

Lors de la procédure d'orientation vers une classe de l'Education différenciée, il est tâché d'établir le profil individuel de chaque enfant. Dans le souci d'éviter toute catégorisation, il n'existe ni de grilles préétablies, ni de prescriptions méthodologiques en cette matière. Le règlement grand-ducal du 9 janvier 1998 concernant e.a. la procédure d'orientation des enfants affectés d'un handicap ainsi que les modalités de leur scolarisation définit uniquement de façon précise les pièces constitutives du dossier que la CMPP nationale fait établir pour chaque enfant concerné.

A noter qu'en tout état de cause, la décision finale revient aux parents qui doivent donner leur accord en ce qui concerne la proposition d'orientation.

Au niveau de l'enseignement postprimaire, il n'existe pas de procédures aussi clairement définies. Les orientations vers l'Education différenciée sont en principe assurées par la CMPP nationale. Il est aussi possible de faire bénéficier des élèves à besoins spécifiques d'une assistance en classe, assurée par le personnel de l'ancien SREA. En profitent essentiellement les élèves qui se sont déjà vu accorder une telle assistance à l'école fondamentale.

- *Elèves présentant des troubles de comportement*

Le nombre d'élèves présentant des troubles de comportement a tendance à augmenter. Il s'agit d'un phénomène généralisé en Europe. Il existe des enfants encore très jeunes qui se signalent par un comportement violent, si bien qu'ils constituent un danger non seulement pour leurs camarades, mais également pour eux-mêmes. Les causes en sont complexes et multiples, renvoyant souvent à des problèmes d'ordre familial.

Dans les écoles de l'Education différenciée, l'on dénombre seulement quelque quinze enfants souffrant de problèmes de comportement. Lorsqu'il se révèle que les troubles constatés sont dus à des raisons psychiatriques, les enfants concernés sont souvent orientés vers une structure spécialisée à l'étranger.

Dans les écoles fondamentales et postprimaires, il s'avère parfois nécessaire de sortir temporairement du groupe-classe des élèves présentant des problèmes de comportement graves et de les accueillir dans des structures d'encadrement adaptées. Au niveau de l'enseignement postprimaire, les classes « Mosaik » offrent un tel cadre au sein des écoles mêmes. En dehors des écoles, il n'existe pas suffisamment de structures spécialisées susceptibles d'assurer un accompagnement intensif de ces élèves. En tout état de cause, le but d'un tel encadrement devrait être de favoriser la réintégration de l'élève dans sa classe d'origine. Dans de nombreux cas, il est opté pour la solution d'une réintégration progressive. Pour en garantir le succès, il serait opportun que le personnel enseignant de la classe d'attache dispose d'une formation adéquate.

Dans ce contexte est signalé le cas des parents qui n'acceptent pas que leur enfant soit temporairement séparé du groupe-classe. Il est ainsi soulevé la question de savoir si l'intérêt général et les considérations relatives à la sécurité au sein d'une école ne devraient pas primer.

- *Accompagnement des parents*

Il est indéniable que l'orientation d'un enfant vers l'Education différenciée constitue une rude épreuve pour les parents. Ils bénéficient d'un accompagnement qui est assuré soit par les psychologues de l'école de l'Education différenciée qui accueille leur enfant, soit par les psychologues de l'équipe multiprofessionnelle ayant proposé l'orientation vers l'Education différenciée.

Nous avons noté que l'orientation vers l'Education différenciée ne peut être imposée contre la volonté des parents et qu'il s'agit de trouver une solution acceptable pour eux. Souvent, ils ont besoin d'un certain temps pour apprendre à vivre avec le diagnostic.

- *Equipes multiprofessionnelles*

Dans l'enseignement fondamental, il existe des ressources non négligeables en matière d'encadrement, dans la mesure où bon nombre d'instituteurs peuvent se prévaloir d'une formation spécialisée dans un domaine psychopédagogique précis. Afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre d'élèves possible, il a été retenu que ces instituteurs peuvent rejoindre, à temps partiel, les équipes multiprofessionnelles comprenant en outre du personnel de l'Education différenciée et du Centre de logopédie. Le fait que les équipes multiprofessionnelles regroupent ainsi des intervenants relevant de différentes autorités et carrières (carrières de l'enseignement et carrières administratives) a donné lieu à un certain nombre de frictions et de conflits de compétences, notamment pendant la première année de fonctionnement. Entre-temps, ces difficultés semblent être résolues dans la plupart des cas, quitte à ce que des problèmes subsistent dans certains arrondissements.

- *Evaluation de plusieurs centres d'Education différenciée et formation continue*

L'évaluation de plusieurs centres d'Education différenciée réalisée par l'*Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik* de Zurich a permis de valoriser le travail du personnel qui fait preuve d'un engagement exemplaire. A la même occasion a été confirmée la nécessité d'une formation continue poussée. Actuellement sont menés des pourparlers avec l'*Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik* de Zurich en vue de faire créditer certaines formations d'unités ECTS. Des contacts existent également avec l'*Autonome Hochschule* d'Eupen. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que certains intervenants de l'Education différenciée ne disposent pas de la qualification de base nécessaire qui leur permettrait d'accéder à un diplôme d'études supérieures.

Si des intervenants de l'Education différenciée accèdent à une qualification supplémentaire, ce fait est susceptible d'entraîner des revendications en vue d'un reclassement.

- *Question des limites de l'intégration*

La question des limites de l'intégration des élèves à besoins spécifiques soulève des interrogations fondamentales au sujet des missions de l'école. Y a-t-il lieu de considérer l'école comme une institution dotée de normes et de règles immuables et donc de faire appel à des ressources externes pour prendre en charge les élèves qui n'entrent pas dans le cadre prédéfini ? Ne faudrait-il pas plutôt que l'école fasse preuve de l'ouverture et de la flexibilité nécessaires pour tenir compte de la diversité des profils des élèves ? Sur le plan international, les responsables pédagogiques et politiques prônent actuellement le modèle d'« une école pour tous ». Il s'agira ainsi de doter l'école des ressources et des centres de compétences nécessaires lui permettant à la fois de stimuler les bons élèves et de soutenir et d'encadrer les élèves à besoins spécifiques. De cette façon pourra être évitée la ghettoïsation de certains élèves.

Dans ce contexte émerge la question de savoir si l'intégration complète ne relève pas de l'utopie, notamment en relation avec des enfants polyhandicapés. Ne serait-il pas préférable de miser encore davantage sur une intégration partielle, passant entre autres par une intégration spatiale, c'est-à-dire par le regroupement de tous les enfants au sein d'un même bâtiment scolaire ? Mme la Ministre confirme qu'il est prévu de favoriser à l'avenir le modèle des classes de cohabitation. Il importe toutefois d'éviter aux enfants à besoins spécifiques des déplacements fréquents en cas de manque de place dans un bâtiment donné.

Dans une autre optique, l'on peut se demander si, compte tenu des moyens et des offres d'encadrement disponibles (cf. équipes multiprofessionnelles), certains enseignants n'ont pas tendance à céder très vite aux spécialistes la prise en charge des élèves à besoins spécifiques et à se focaliser eux-mêmes sur les élèves qui cadrent parfaitement avec la norme. L'école luxembourgeoise a effectivement du mal à gérer l'hétérogénéité des élèves et a tendance à vouloir créer des groupes aussi homogènes que possible.

Il ne faut pas perdre de vue que les ressources en personnel spécialisé sont limitées. Dans l'enseignement fondamental, il devrait par exemple être possible de regrouper deux enfants à besoins spécifiques dans une même classe et de faire assister l'instituteur concerné par un spécialiste plutôt que de placer ces enfants dans deux classes différentes et de mobiliser deux spécialistes.

- *Réforme prévue de l'Education différenciée*

Mme la Ministre confirme qu'une réforme de l'Education différenciée est prévue. Cette réforme impliquera tout d'abord un changement de dénomination. Dans la lignée des réflexions résumées ci-dessus, il s'agira de faire de l'Education différenciée un centre de ressources auxquelles pourront avoir recours tous les ordres d'enseignement. Au niveau de l'enseignement postprimaire, il faudra en outre définir de façon plus précise la procédure de prise en charge des élèves à besoins spécifiques. La présentation des grandes lignes de cette réforme est prévue avant l'été 2011.

- *Article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées*

Il est précisé que par la ratification prévue de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées sera exprimée la volonté de veiller dorénavant au respect et à la mise en pratique des principes prônés.

Il est retenu que la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports se penchera encore avant cette ratification sur l'article 24 de ladite Convention, article qui souligne le droit des personnes handicapées à l'éducation et qui évoque un certain nombre de principes en vue de permettre l'exercice de ce droit.

### **3. Divers**

- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le **jeudi 3 février 2011, à 10.30 heures**. A cette occasion sera présenté le projet concernant la définition d'une stratégie *Lifelong Learning* (cf. *supra*, p. 3).

- Lors de sa réunion du **jeudi 17 février 2011, à 10.30 heures**, la Commission accueillera Mme Barbara Ischinger, Directrice de la Direction de l'éducation de l'OCDE. Sur proposition du MENFP, cet échange de vues sera centré sur les sujets suivants : historique et évolution des activités de l'OCDE dans le domaine de l'éducation, intérêts économiques et/ou éducatifs de l'OCDE, activités actuelles de l'OCDE dans le domaine de l'éducation (études comparatives, statistiques, études de cas, publications), coopération de l'OCDE avec l'Union européenne et l'UNESCO, coopération de l'OCDE avec le Luxembourg. Il va sans dire que cette liste de sujets n'est qu'indicative et que l'intérêt essentiel de la rencontre réside dans le dialogue et l'échange de vues.

- A noter dès à présent que la réunion du **jeudi 3 mars 2011, à 10.30 heures**, sera consacrée au volet « Sports ». A l'ordre du jour figurera entre autres l'examen du dossier européen suivant :

COM(2011)12                      COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT  
EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET  
SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS  
Développer la dimension européenne du sport.

- M. le Président constate que le 26 janvier 2011 a figuré à l'ordre du jour de la séance publique de la Chambre des Députés une heure d'actualité du groupe DP sur l'éducation morale et sociale dans l'enseignement fondamental. Etant donné que cette heure d'actualité a porté plus particulièrement sur le **projet-pilote** consacré aux sujets de la maladie, de la souffrance, de l'accompagnement en fin de vie, de la mort et du deuil, projet qui sera mis en œuvre dans une ou deux classes de l'enseignement fondamental, **en collaboration avec l'asbl OMEGA90**, il se pose la question de savoir si le représentant du **groupe politique « déi gréng »** maintient sa **demande du 7 janvier 2011** visant à mettre le même sujet à l'ordre du jour d'une des prochaines réunions de la Commission (cf. annexe 4).

Il est retenu que, plutôt que de revenir sur le sujet dans l'immédiat, il serait utile de faire un bilan sur le projet-pilote, une fois qu'il aura été mis en œuvre et achevé.

Luxembourg, le 2 février 2011

La Secrétaire,  
Christiane Huberty

Le Président,  
Ben Fayot

Annexes :

1. Extraits du document COM(2010) 623
2. Demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique « déi gréng » (15 décembre 2010)
3. Données statistiques relatives à l'évolution de l'Education différenciée
4. Demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique « déi gréng » (7 janvier 2011)



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 27.10.2010

COM(2010) 623 final

*VOL. I*

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Programme de travail de la Commission pour 2011**

actions viseront à promouvoir des pratiques responsables dans le cadre des prêts hypothécaires, tant dans le chef des prêteurs que des emprunteurs.

Ces propositions et d'autres compléteront l'ambitieux programme de réforme du secteur financier entrepris par la Commission. L'objectif commun des institutions européennes devrait être d'approuver l'ensemble de la réforme pour la fin de l'année 2011 et de mettre ainsi en place un système performant de régulation financière, qui sera l'une des pierres angulaires d'une croissance saine et créatrice d'emploi. Entre-temps, l'UE continuera à œuvrer pour promouvoir une approche forte et coordonnée au niveau mondial, notamment par sa participation active au G20. La Commission poursuivra d'autre part ses travaux relatifs à une contribution équitable du secteur financier.

### **2.3. Une croissance intelligente**

→ Grâce aux initiatives phares de la stratégie Europe 2020 intitulées «Une Union de l'innovation»<sup>4</sup>, «Jeunesse en mouvement»<sup>5</sup> et «Une stratégie numérique pour l'Europe»<sup>6</sup>, la Commission a montré que l'UE pouvait agir sur plusieurs fronts pour renforcer le potentiel de croissance intelligente de l'Europe. En 2011, les propositions concrètes annoncées dans les initiatives phares seront déployées et mises en œuvre par des actions complémentaires aux niveaux national et de l'UE.

Les fonctionnalités croissantes de l'internet offrent de nouvelles perspectives aux producteurs et diffuseurs audiovisuels, mais posent aussi de nouveaux défis pour la protection des droits de propriété intellectuelle. L'octroi de licences transnationales et paneuropéennes dans le secteur audiovisuel stimulera la créativité, dans l'intérêt des citoyens européens.

Les normes européennes devraient davantage servir de tremplin à la compétitivité mondiale de nos entreprises, notamment des PME. Le secteur des TIC est l'un des domaines disposant d'un immense potentiel. Au cours de l'année 2011, un ensemble de propositions visera à créer un système de normalisation européen plus intégré.

La Commission déterminera également les moyens par lesquels l'UE pourra favoriser, à son niveau, la modernisation de l'enseignement supérieur et exposera sa vision des actions à mener pour encourager la connaissance et l'innovation.

### **2.4. Une croissance durable**

Comme elle l'a annoncé dans la stratégie Europe 2020, la Commission présentera, en 2011, son projet pour une «utilisation efficace des ressources», une initiative phare qui ouvrira des perspectives nouvelles pour une élaboration intégrée des politiques au niveau de l'UE. L'objectif sera de favoriser l'émergence progressive de mesures fondées sur l'utilisation efficace des ressources, permettant le passage à une société à faible taux d'émission de carbone qui élabore des politiques sectorielles, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et de la gestion des ressources naturelles, telles que l'agriculture et la pêche, dans un cadre durable à long terme. Ce travail prendra du temps, mais les premières étapes viseront à mettre en œuvre une approche globale précisant comment l'énergie, les transports et la promotion d'une économie à faible taux d'émission de carbone peuvent aujourd'hui contribuer

---

<sup>4</sup> COM(2010) 546 du 6.10.2010.

<sup>5</sup> COM(2010) 477 du 15.9.2010.

<sup>6</sup> COM(2010) 245 du 19.5.2010.



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 27.10.2010  
COM(2010) 623 final  
*VOL. II*

**ANNEXES**

*à la*

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Programme de travail de la Commission pour 2011**

## Annexe II : liste indicative des éventuelles initiatives envisagées

(Les initiatives marquées d'un astérisque (\*) sont des initiatives non contraignantes.)

|   |   |                               |   |
|---|---|-------------------------------|---|
|   | cadre communautaire pour les signatures électroniques                                     |                               |   |
| 14  | Reconnaissance mutuelle des systèmes d'identification et d'authentification électroniques | Législative                   | La décision portera sur la définition d'un socle minimal de principes pour la reconnaissance mutuelle des mécanismes nationaux d'identification et d'authentification électroniques lors de l'utilisation transnationale de documents d'identité électroniques.   |
| 15  | Rapport sur la révision du fonctionnement du règlement sur l'itinérance                   | Non législative / législative | Le règlement modifié sur l'itinérance prévoit la présentation par la Commission européenne, avant le 30 juin 2011, d'un rapport examinant le fonctionnement du règlement et déterminant si ses objectifs ont été atteints. Conformément à l'article 11, paragraphe 1, de ce règlement modifié, ce rapport doit rendre compte de l'évolution des prix de gros et de détail pour la fourniture en itinérance de services de communications vocales, de SMS et de données, ainsi que de la disponibilité et de la qualité des services, y compris de ceux qui peuvent remplacer l'itinérance.  |
| 16  | Communication sur la numérisation et la conservation numérique                            | Non législative               | Cette communication:<br>1) donnera un aperçu des progrès accomplis dans les EM en matière de numérisation et de conservation numérique;<br>2) indiquera le degré d'avancement de la bibliothèque numérique européenne Europeana;<br>3) rapportera les conclusions du Comité des sages sur la numérisation;<br>4) invitera les EM à s'attaquer aux domaines encore en friche, et<br>5) annoncera les prochaines mesures que prendra la Commission.   |
| <b>Affaires économiques et monétaires</b> |   |                               |   |
| 17  | Communication 2011 sur les finances publiques dans l'UEM                                  | Non législative               | La communication 2011 sur les finances publiques dans l'UEM résume les implications et/ou défis politiques présentés dans le rapport sur les finances publiques (RFP) publié chaque année. Le RFP analyse l'évolution de la situation budgétaire dans les États membres et examine des questions d'actualité relatives à l'élaboration de la politique budgétaire et à la surveillance budgétaire dans l'UE.  |
| 18  | Communication sur la mise au point d'instruments financiers innovants pour le nouveau CFP | Non législative               | Le sous-groupe de commissaires sur les instruments financiers innovants est censé adopter des principes pour la conception et la mise en œuvre d'instruments de ce type au profit de la stratégie Europe 2020 et de l'action extérieure sur la période 2014-2020. Il doit aussi parvenir à des conclusions sur la mise au point de nouveaux instruments conjoints avec la BEI et d'autres instruments de financement, comme l'émission d'obligations pour financer des projets, ou d'instruments cogérés avec des institutions financières publiques nationales et des IFI. Cette communication présentera ces principes et instruments au PE, au Conseil et aux parties concernées. Elle ira dans le sens des propositions de la Commission en faveur d'un nouveau CFP.  |
| <b>Éducation, culture et jeunesse</b>     |   |                               |   |
| 19  | Communication de la Commission relative à une initiative sur les nouvelles compétences    | Non législative               | Cette communication, liée à l'initiative «De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois», vise à développer l'approche axée sur les compétences clés dans les domaines de la formation professionnelle, de l'apprentissage des adultes et de l'enseignement supérieur sur la base, entre autres, de la recommandation de 2006 concernant les compétences clés. Elle encourage les efforts des États membres en vue de la modernisation de ces autres secteurs de l'éducation et de la formation, avec une attention particulière à l'évaluation et à la validation ainsi qu'à la conception d'un langage commun aux mondes de l'éducation/formation et du travail en matière de compétences, y compris des propositions concernant un forum de haut niveau sur les compétences de base et un passeport européen des qualifications. |
| 20  | Recommandation sur la valorisation et la validation de l'acquis informel et non formel*   |                               | Cette proposition s'inscrit dans le cadre de l'initiative «Jeunesse en mouvement». Elle s'intéressera à la mesure dans laquelle les cadres nationaux des certifications devraient faciliter la valorisation et la validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel et favoriser la perméabilité entre l'EFP et l'enseignement supérieur, ainsi qu'aux  |

|   |  |                 |  |
|---|--|-----------------|--|
|   |  |                 | moyens d'améliorer le professionnalisme et la reconnaissance des personnes qui dispensent ces expériences d'apprentissage, en particulier auprès de la jeunesse.   |
| 21  | Libérer le potentiel des industries de la culture et de la création  | Non législative | L'objectif est de créer un environnement propice au développement des industries de la culture et de la création (ICC) et à leur contribution à la réalisation d'une croissance intelligente, durable et inclusive. L'initiative devrait permettre de faciliter l'accès des ICC (notamment des PME) au financement, d'améliorer le suivi des besoins des ICC en matière de compétences, de mieux intégrer les ICC dans les stratégies de développement régional et d'établir des «partenariats créatifs» entre les ICC et les établissements d'enseignement, les entreprises et les administrations.   |
| <b>Emploi, affaires sociales et inclusion</b> |  |                 |  |
| 22  | Proposition de décision du Conseil concernant les lignes directrices pour l'emploi   | Législative     | En application de l'article 148 du TFUE, le Conseil, sur proposition de la Commission, doit élaborer chaque année des lignes directrices, dont les États membres tiendront compte dans leurs politiques de l'emploi. La Commission adoptera sa proposition chaque année en janvier, à compter de 2011.   |
| 23  | Consultation des partenaires sociaux sur la protection de la santé des travailleurs contre les risques inhérents à l'exposition à la fumée de tabac ambiante sur le lieu de travail (deuxième phase)   | Non législative | Environ 7,5 millions de travailleurs dans l'UE sont exposés à la fumée de tabac ambiante (FTA) au travail. L'exposition à la FTA est une cause de cancer du poumon, de maladies cardiovasculaires et d'une série d'autres problèmes de santé. Des données indiquent que le tabagisme passif au travail a causé plus de 7 000 décès dans l'UE en 2002. Nombre d'États membres ont déjà pris des mesures dans ce domaine, mais la protection des travailleurs contre les risques inhérents à la FTA n'est pas uniforme ni complète dans l'Union européenne. En décembre 2008, la Commission a lancé la première phase d'une consultation des partenaires sociaux européens, en vertu de l'article 154 du TFUE, sur les orientations possibles d'une action de l'UE en matière d'exposition des travailleurs à la FTA au travail. |
| 24  | Proposition visant à modifier plusieurs directives communautaires relatives au droit du travail afin d'inclure les gens de mer et les navires de mer dans leur champ d'application   | Législative     | Cette proposition vise à ce que les gens de mer bénéficient de droits équivalents à ceux des autres travailleurs en matière d'emploi. Actuellement, les gens de mer sont exclus du champ d'application d'un certain nombre de directives relatives au droit du travail. Les modifications, qui devraient concerner plusieurs directives, incluront les gens de mer dans le champ d'application des directives ou prévoient un traitement particulier pour ces personnes de manière à leur garantir un niveau de protection équivalent, tout en tenant compte de la situation particulière et de l'environnement économique général de ce secteur.  |
| 25  | Consultation des partenaires sociaux européens sur la révision de la directive 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001 complétant le statut de la Société européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs (première phase)              | Non législative | L'objectif de la consultation sera d'obtenir l'avis des partenaires sociaux européens sur l'éventuelle révision de la directive 2001/86/CE visant à simplifier les dispositions relatives à la représentation des salariés dans les sociétés européennes et la portée d'une telle révision. Elle aura lieu après la publication du rapport de la Commission sur la mise en œuvre du règlement (CE) n° 2157/2001.   |
| 26  | Consultation des partenaires sociaux européens sur la révision de la directive 2003/72/CE du Conseil du 22 juillet 2003 complétant le statut de la société coopérative européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs (première phase) | Non législative | L'objectif de la consultation sera d'obtenir l'avis des partenaires sociaux européens sur l'éventuelle révision de la directive 2003/72/CE. Elle aura lieu après la publication du rapport de la Commission sur la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1435/2003 (statut de la société coopérative européenne).   |

|    |  |                               |   |
|----|--|-------------------------------|---|
| 55 | Règlement sur le statut de la fondation européenne   | Législative                   | Le but est de résoudre les problèmes rencontrés à l'échelon transnational par les fondations (ou autres entités juridiques à but philanthropique) et leurs donateurs, notamment du fait d'un excès de formalités administratives ou de restrictions légales.  |
| 56 | Initiative sur les concessions   | Législative                   | Cette initiative, dictée par un souci de clarté et de sécurité juridiques, porte sur les règles applicables à l'attribution des contrats de concession.   |
| 57 | Directive visant à assurer la cohérence et l'efficacité des règles d'information précontractuelle et de vente pour les produits d'investissement de détail | Législative                   | Assurer aux consommateurs un niveau élevé de protection, en prévoyant pour tous les produits similaires l'imposition d'obligations appropriées et comparables en matière d'information et de vente.   |
| 58 | Livre vert sur la directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles: pistes de réforme  | Non législative               | Présenter le rapport d'évaluation ex-post du fonctionnement actuel de la directive sur les qualifications professionnelles et lancer, sous la forme d'un Livre vert, une consultation sur la nécessité de procéder à une nouvelle réforme de cette directive.   |
| 59 | Communication et rapport sur les résultats de la mise en œuvre de la directive «Services» et de son «processus d'évaluation mutuelle»                      | Non législative               | La communication et le rapport décriront le processus d'évaluation mutuelle et la situation du marché intérieur après la mise en œuvre de la directive «Services» et indiqueront les suites à y donner (en précisant notamment si de nouvelles mesures, législatives ou non, sont à envisager dans certains domaines).  |
| 60 | Livre vert sur une initiative cadre concernant le gouvernement d'entreprise  | Non législative               | Examiner une série de questions qui se posent aux sociétés en matière de gouvernement d'entreprise, telles que le bon fonctionnement des conseils d'administration, la protection des actionnaires minoritaires ou l'engagement des actionnaires/investisseurs, et des questions générales concernant le fonctionnement du système «se conformer ou s'expliquer» et le suivi dans l'ensemble des États membres. |
| 61 | Initiative pour l'Entrepreneuriat Social   | Non législative / législative | Promouvoir l'entrepreneuriat social et son développement dans le marché unique.   |
| 62 | Cadre de l'UE pour le rapprochement des régimes de sanction dans le secteur financier  | Législative                   | Renforcer de manière cohérente les régimes de sanction nationaux et mieux faire appliquer les sanctions.  |
| 63 | Directive sur les valeurs mobilières<br>Règlement sur les dépositaires centraux de titres  | Législative                   | L'objectif politique principal est de simplifier les conditions de détention de titres et de transaction en harmonisant les droits nationaux, tant du point de vue du droit positif que des conflits de lois.<br>Le second objectif est de supprimer les règles qui empêchent de confier des titres émis à un dépositaire situé dans un autre État membre.  |
| 64 | Modification de la directive OPCVM en ce qui concerne les règles applicables aux dépositaires d'OPCVM et aux politiques de rémunération                    | Législative                   | Assurer dans toute l'Europe une protection plus grande et l'égalité de traitement des investisseurs dans les OPCVM, en définissant des règles précises pour la garde des titres par les établissements dépositaires.  |
| 65 | Réexamen de la directive concernant les institutions de retraite professionnelle (IRP)   | Législative                   | Assurer l'égalité de traitement par rapport à la directive Solvabilité II et promouvoir les opérations transnationales dans ce domaine, afin de contribuer à la résolution des problèmes liés au vieillissement démographique et à la dette publique.   |

2012-2014

| <b>Marché intérieur et services</b>                |  |                 |   |           |
|--|--|-----------------|---|-----------|
| 30   | Proposition de modification de la directive sur les conglomerats financiers (2002/87/CE)   | Législative     | À la suite des discussions en cours, dans le cadre du Forum conjoint, sur une révision de la réglementation des conglomerats financiers (adoption du rapport final en novembre 2011), cette directive sera modifiée afin: a) d'inclure dans le champ de la surveillance les entités non réglementées; et b) d'améliorer la cohérence intersectorielle dans les domaines pertinents. | 2012      |
| 31   | Réexamen de la législation relative aux qualifications professionnelles  | Législative     | À la suite de l'évaluation de l'acquis en matière de qualifications professionnelles, les modifications appropriées seront apportées au cadre législatif.   | 2012      |
| 32   | Initiative sur les fonds de capital-risque   | Législative     | La Commission veillera à ce que d'ici à 2012, tout fonds de capital-risque établi dans un État membre puisse exercer ses activités et investir dans toute l'Union européenne sans entrave, et notamment sans subir de traitement fiscal défavorable (si nécessaire, des dispositions législatives supplémentaires seront adoptées).   | 2012      |
| 33   | Initiatives en faveur de l'épargne et des investissements privés des citoyens  | Législative     | La Commission réfléchira à des mesures propres à encourager l'épargne et l'investissement privé de long terme dans les infrastructures et projets innovants.  | 2012      |
| 34   | Évaluation du système européen de surveillance financière  | Non législative | Une évaluation du fonctionnement des nouvelles structures de surveillance de l'UE est prévue avant la fin du mandat actuel.   | 2012-2014 |
| 35   | Évaluation des réformes de la réglementation du secteur financier  | Non législative | Les dispositions réglementaires relatives au secteur financier qui ont été adoptées dans le cadre de la crise doivent faire l'objet, avant la fin du mandat actuel, d'une évaluation visant à déterminer si elles ont atteint leurs objectifs.  | 2012-2014 |
| <b>Justice, droits fondamentaux et citoyenneté</b> |  |                 |   |           |
| 36   | Proposition législative relative à un système global d'obtention de preuves en matière pénale, fondé sur le principe de la reconnaissance mutuelle et couvrant tous les types d'éléments de preuve | Législative     | Cette initiative vise à garantir la mise en place d'un système global d'obtention de preuves en matière pénale couvrant tous les types d'éléments de preuve, prévoyant des délais d'exécution et limitant les motifs de refus.  | 2012      |
| 37   | Proposition législative visant à instaurer des normes communes relatives à l'obtention de preuves en matière pénale afin d'en garantir la recevabilité   | Législative     | Cette initiative vise à accroître la recevabilité des preuves en matière pénale.  | 2012      |
| 38   | Proposition législative relative à un système européen d'information sur les casiers judiciaires concernant les ressortissants de pays tiers condamnés (ECRIS-TCN)                                 | Législative     | Cette initiative vise à mettre en place un registre des ressortissants de pays tiers ayant été condamnés par les tribunaux des États membres.   | 2012      |

**Transmis en copie pour information**

- **aux Membres de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports**
- **à Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle**
- **à Madame la Ministre aux Relations avec le Parlement**
- **aux Membres de la Conférence des Présidents**

**Luxembourg, le 15 décembre 2010.**

**Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, located below the typed text of the secretary general.



Monsieur Laurent Mosar  
Président de la  
Chambre des Député-e-s

Luxembourg, le 15 décembre 2010

**Concerne:      Demande de mise à l'ordre du jour**

Monsieur le Président,

Lors de l'Heure de questions au Gouvernement du 19.10.2010, Madame la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle n'avait répondu que partiellement à notre question orale concernant « *la prise en charge des élèves affectés d'un handicap et à besoins éducatifs spéciaux par l'Education différenciée, le nombre d'enfants inscrits et l'évolution prévue de cette filière* » et avait promis de fournir ultérieurement les informations supplémentaires à la commission parlementaire compétente.

Vu que ces informations n'ont pas encore été transmises, nous nous permettons, conformément aux dispositions du règlement interne, de demander la mise à l'ordre du jour de l'une des prochaines réunions de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports du point suivant :

**« Evolution de l'Éducation différenciée »**

et de bien vouloir y inviter Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Parmi les questions détaillées que nous désirons aborder lors de cette réunion figurent notamment :

- Les chiffres sur l'évolution des inscriptions ;
- Evolution des équipes faisant anciennement parti du SGE et du SREA ;
- Collaboration et compétences des acteurs agissant dans l'école fondamentale, notamment du personnel travaillant sous la tutelle de la direction de l'Ediff et des autres membres des équipes multi-professionnelles ;
- Augmentation de la visibilité des équipes multi-professionnelles ;
- Elaboration d'un nouveau concept de fonctionnement des centres de l'éducation différenciée ?;
- Position du MEN sur la ratification de Convention de l'ONU relative aux Droits des personnes handicapées et plus particulièrement sur son article 24.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

François Bausch,  
Président

Claude Adam,  
Député

## Evolution de la population scolaire des écoles de l'Éducation différenciée (2003-2010/2011)

|   | 2003/2004  | 2004/2005  | 2005/2006  | 2006/2007  | 2007/2008  | 2008/2009  | 2009/2010  | 2010/2011  |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Institut pour IMC                               | 62         | 59         | 66         | 65         | 62         | 61         | 57         | 60         |
| Institut pour Enfants Autistiques               | 35         | 29         | 35         | 41         | 41         | 41         | 40         | 45         |
| Institut pour déficients visuels                | 59         | 66         | 72         | 80         | 84         | 81         | 80         | 91         |
| Centre d'observation Olm                        | 7          | 7          | 7          | 8          | 6          | 6          | 6          | 8          |
| Centre d'observation Pétange                    | 16         | 16         | 20         | 20         | 19         | 20         | 20         | 20         |
| Centre d'Intégration Scolaire                   | 11         | 11         | 11         | 11         | 11         | 11         | 10         | 10         |
| <b>Total - Instituts spécialisés</b>            | <b>190</b> | <b>188</b> | <b>211</b> | <b>225</b> | <b>223</b> | <b>220</b> | <b>213</b> | <b>234</b> |
| Centre d'éducation différenciée Clervaux        | 26         | 27         | 26         | 23         | 29         | 21         | 27         | 25         |
| Centre d'éducation différenciée Differdange     | 15         | 21         | 22         | 22         | 24         | 23         | 22         | 21         |
| Centre d'éducation différenciée Echternach      | 27         | 27         | 28         | 25         | 28         | 30         | 32         | 30         |
| Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette    | 92         | 93         | 95         | 89         | 85         | 73         | 70         | 71         |
| Centre d'éducation différenciée Luxembourg      | 52         | 55         | 51         | 51         | 51         | 44         | 50         | 63         |
| Centre d'éducation différenciée Redange         | 20         | 18         | 18         | 17         | 17         | 15         | 15         | 0          |
| Centre d'éducation différenciée Roeser          | 16         | 13         | 13         | 15         | 14         | 12         | 16         | 17         |
| Centre d'éducation différenciée Rumelange       | 14         | 15         | 15         | 18         | 17         | 19         | 19         | 20         |
| Centre d'éducation différenciée Roodt/Syre      | 36         | 40         | 30         | 37         | 35         | 35         | 32         | 34         |
| Centre d'éducation différenciée Warken          | 49         | 47         | 46         | 42         | 44         | 45         | 48         | 61         |
| <b>Total - Centres d'éducation différenciée</b> | <b>347</b> | <b>356</b> | <b>344</b> | <b>339</b> | <b>344</b> | <b>317</b> | <b>331</b> | <b>342</b> |
| Centre de propédeutique prof. Clervaux          | 18         | 16         | 15         | 16         | 9          | 12         | 9          | 14         |
| Centre de propédeutique prof. Walferdange       | 29         | 21         | 24         | 23         | 21         | 20         | 20         | 22         |
| Centre de propédeutique prof. Warken            | 46         | 31         | 28         | 24         | 19         | 20         | 15         | 16         |
| <b>Total - Centres de propédeutique prof.</b>   | <b>93</b>  | <b>68</b>  | <b>67</b>  | <b>63</b>  | <b>49</b>  | <b>52</b>  | <b>44</b>  | <b>52</b>  |
| <b>Total - Education différenciée (Écoles)</b>  | <b>630</b> | <b>612</b> | <b>622</b> | <b>627</b> | <b>616</b> | <b>589</b> | <b>588</b> | <b>628</b> |

\*Des 628 élèves inscrits dans une école de l'Éducation différenciée, une centaine fréquentent des classes de cohabitation. Les classes de cohabitation sont dirigées par des titulaires de l'Éducation différenciée, mais elles fonctionnent au sein d'un bâtiment scolaire ordinaire. Les 91 élèves de l'Institut pour déficients visuels sont suivis en ambulatoire et fréquentent par conséquent des écoles de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire (technique).

## Aperçu de la population scolaire des écoles de l'Education différenciée et des EMP (2010/2011 - intégration/cohabitation/école séparée)

(version: janvier 2011)

|  | 2010/2011   | Intégration |            | Cohabitation |            | Ecole séparée | TOTAL<br>I/C/S |
|--|-------------|-------------|------------|--------------|------------|---------------|----------------|
|  |             | Partielle   | Totale     | Ecole        | Classe     |               |                |
| Institut pour IMC  | 60          | -           | -          | -            | -          | 60            | 60             |
| Institut pour Enfants Autistiques  | 45          | -           | -          | -            | 39         | 6             | 45             |
| Centre d'observation Olm   | 8           | 5           | -          | -            | -          | 3             | 8              |
| Institut pour déficients visuels   | 91          | -           | 91         | -            | -          | -             | 91             |
| Centre d'Intégration Scolaire  | 10          | 1           | -          | -            | -          | 9             | 10             |
| <b>Total - Instituts spécialisés</b>   | <b>214</b>  | <b>6</b>    | <b>91</b>  | <b>-</b>     | <b>39</b>  | <b>78</b>     | <b>214</b>     |
| Centre d'éducation différenciée Clervaux   | 25          | -           | -          | -            | 4          | 21            | 25             |
| Centre d'éducation différenciée Differdange  | 41          | -           | -          | 41           | -          | -             | 41             |
| Centre d'éducation différenciée Echternach   | 30          | 12          | -          | 12           | 6          | -             | 30             |
| Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette   | 71          | -           | -          | -            | 7          | 64            | 71             |
| Centre d'éducation différenciée Luxembourg   | 63          | -           | -          | -            | 54         | 9             | 63             |
| Centre d'éducation différenciée Roeser   | 17          | 1           | -          | 16           | -          | -             | 17             |
| Centre d'éducation différenciée Rumelange  | 20          | -           | -          | -            | -          | 20            | 20             |
| Centre d'éducation différenciée Roodt/Syre   | 34          | 3           | -          | 31           | -          | -             | 34             |
| Centre d'éducation différenciée Warzen   | 61          | -           | -          | -            | 14         | 47            | 61             |
| <b>Total - Centres d'éducation différenciée</b>  | <b>362</b>  | <b>16</b>   | <b>-</b>   | <b>100</b>   | <b>85</b>  | <b>161</b>    | <b>362</b>     |
| Centre de propédeutique prof. Clervaux   | 14          | -           | -          | -            | -          | 14            | 14             |
| Centre de propédeutique prof. Walferdange  | 22          | -           | -          | -            | -          | 22            | 22             |
| Centre de propédeutique prof. Warzen   | 16          | -           | -          | -            | -          | 16            | 16             |
| <b>Total - Centres de propédeutique prof.</b>  | <b>52</b>   | <b>-</b>    | <b>-</b>   | <b>-</b>     | <b>-</b>   | <b>52</b>     | <b>52</b>      |
| Equipes multiprofessionnelles  | 502         | -           | 502        | -            | -          | -             | 502            |
| <b>Total - Education différenciée (Écoles)<br/>+ Equipes multiprofessionnelles (EMP)</b> | <b>1130</b> | <b>22</b>   | <b>593</b> | <b>100</b>   | <b>124</b> | <b>291</b>    | <b>1130</b>    |

**Elèves des écoles de l'Éducation différenciée  
Ventilation par âge (2010/2011)**

| Âge          | IMC       | CO OLM   | CIS       | Clerv     | Warken    | Roodt     | Echt      | Lux       | Diff      | Esch      | Roeser    | Rum       | IEAP      | TOTAL      |
|--------------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| 3            | 1         | 0        | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 1         | 0         | 0         | 2          |
| 4            | 2         | 0        | 0         | 0         | 0         | 0         | 1         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 3         | 6          |
| 5            | 5         | 0        | 0         | 0         | 0         | 0         | 1         | 1         | 0         | 0         | 0         | 1         | 2         | 10         |
| 6            | 4         | 0        | 0         | 0         | 1         | 0         | 1         | 2         | 1         | 2         | 1         | 0         | 3         | 15         |
| 7            | 3         | 1        | 0         | 1         | 6         | 2         | 1         | 6         | 0         | 5         | 1         | 2         | 1         | 29         |
| 8            | 5         | 0        | 1         | 4         | 5         | 1         | 1         | 2         | 5         | 1         | 0         | 3         | 5         | 33         |
| 9            | 1         | 1        | 2         | 3         | 4         | 3         | 3         | 4         | 6         | 2         | 1         | 1         | 5         | 36         |
| 10           | 4         | 2        | 2         | 3         | 5         | 7         | 3         | 5         | 4         | 6         | 0         | 3         | 4         | 48         |
| 11           | 5         | 2        | 1         | 3         | 7         | 6         | 2         | 9         | 4         | 9         | 4         | 4         | 5         | 61         |
| 12           | 8         | 1        | 2         | 5         | 10        | 4         | 5         | 8         | 4         | 12        | 1         | 1         | 4         | 65         |
| 13           | 3         | 1        | 1         | 4         | 6         | 5         | 6         | 14        | 7         | 13        | 1         | 3         | 0         | 64         |
| 14           | 3         | 0        | 0         | 0         | 8         | 5         | 4         | 5         | 6         | 13        | 3         | 2         | 5         | 54         |
| 15           | 11        | 0        | 1         | 4         | 10        | 6         | 2         | 5         | 4         | 8         | 1         | 0         | 2         | 54         |
| 16           | 5         | 0        | 0         | 5         | 8         | 10        | 0         | 2         | 0         | 0         | 3         | 0         | 5         | 38         |
| 17           | 0         | 0        | 0         | 4         | 1         | 6         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 1         | 12         |
| 18           | 0         | 0        | 0         | 1         | 5         | 1         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 7          |
| >18          | 0         | 0        | 0         | 2         | 1         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 3          |
| <b>TOTAL</b> | <b>60</b> | <b>8</b> | <b>10</b> | <b>39</b> | <b>77</b> | <b>56</b> | <b>30</b> | <b>63</b> | <b>41</b> | <b>71</b> | <b>17</b> | <b>20</b> | <b>45</b> | <b>537</b> |

Les élèves de l'Institut pour déficients visuels (IDV) ne sont pas repris dans le présent tableau.

CMPPN - Orientations d'élèves  
Nouvelles admissions/orientations 2008-2010

2008

| Age de l'élève | Ecole EDIFF | Structure à l'étranger* | Nombre d'élèves |
|----------------|-------------|-------------------------|-----------------|
|                |             |                         |                 |
| 3              | 0           | 0                       | 0               |
| 4              | 0           | 0                       | 0               |
| 5              | 0           | 0                       | 0               |
| 6              | 4           | 0                       | 4               |
| 7              | 3           | 0                       | 3               |
| 8              | 9           | 0                       | 9               |
| 9              | 5           | 0                       | 5               |
| 10             | 9           | 1                       | 10              |
| 11             | 4           | 0                       | 4               |
| 12             | 18          | 3                       | 21              |
| 13             | 12          | 3                       | 15              |
| 14             | 5           | 2                       | 7               |
| 15             | 5           | 1                       | 6               |
| 16             | 0           | 3                       | 3               |
| >16            | 5           | 1                       | 6               |
|                |             |                         |                 |
|                | 79          | 14                      | 93              |

2009

| Age de l'élève | Ecole EDIFF | Structure à l'étranger* | Nombre d'élèves |
|----------------|-------------|-------------------------|-----------------|
|                |             |                         |                 |
| 3              | 0           | 0                       | 0               |
| 4              | 0           | 0                       | 0               |
| 5              | 5           | 0                       | 5               |
| 6              | 5           | 0                       | 5               |
| 7              | 13          | 0                       | 13              |
| 8              | 8           | 0                       | 8               |
| 9              | 11          | 1                       | 12              |
| 10             | 13          | 0                       | 13              |
| 11             | 9           | 2                       | 11              |
| 12             | 7           | 4                       | 11              |
| 13             | 12          | 1                       | 13              |
| 14             | 7           | 4                       | 11              |
| 15             | 3           | 1                       | 4               |
| 16             | 1           | 3                       | 4               |
| >16            | 1           | 1                       | 2               |
|                |             |                         |                 |
|                | 95          | 17                      | 112             |

\* orientation sur proposition de la CMPPN; les orientations sur décision du juge de la jeunesse ou sur proposition des responsables des services de pédopsychiatrie ou de psychiatrie juvénile ne figurent pas dans le calcul.

| Age de l'élève | Ecole EDIFF | Structure à l'étranger* | Nombre d'élèves |
|----------------|-------------|-------------------------|-----------------|
| 3              | 1           | 0                       | 1               |
| 4              | 5           | 0                       | 5               |
| 5              | 6           | 0                       | 6               |
| 6              | 3           | 0                       | 3               |
| 7              | 13          | 0                       | 13              |
| 8              | 9           | 0                       | 9               |
| 9              | 5           | 1                       | 6               |
| 10             | 8           | 3                       | 11              |
| 11             | 5           | 0                       | 5               |
| 12             | 13          | 0                       | 13              |
| 13             | 4           | 4                       | 8               |
| 14             | 7           | 2                       | 9               |
| 15             | 5           | 0                       | 5               |
| 16             | 3           | 1                       | 4               |
| >16            | 1           | 2                       | 3               |
|                |             |                         |                 |
|                | 88          | 13                      | 101             |

\* orientation sur proposition de la CMPPN; les orientations sur décision du juge de la jeunesse ou sur proposition des responsables des services de pédopsychiatrie ou de psychiatrie juvénile ne figurent pas dans le calcul.

## Amélioration au niveau des qualifications du personnel de l'Éducation différenciée (2004-2011)

|              | Nouveaux postes   | Transformations de postes principales   | Situations spécifiques  |
|--------------|---|---|---|
| 2010/11      | 4 pédagogues<br>1 pédagogue curatif<br>1 éducateur gradué   | ½ éducateur instructeur → ½ pédagogue<br>½ éducateur instructeur → ½ éducateur gradué<br>½ infirmier → ½ ergothérapeute<br>¾ kinésithérapeute → ¾ éducateur gradué  | Reprise par l'Etat du Benjamin Club:<br>7 éducateur gradués<br>1 pédagogue  |
| 2009/10      | 1 éducateur gradué<br>1 éducateur   | 2 instituteurs → 2 pédagogues curatifs<br>1 instituteur → 1 pédagogue<br>½ infirmier → ½ orthophoniste<br>½ chargé de cours → ½ éducateur gradué  | -   |
| 2008/09      | -   | 1 éducateur instructeur → 1 éducateur gradué<br>1 employé C → 1 psychorééducateur<br>½ chargé de cours → ½ éducateur gradué<br>½ chargé de cours → ½ professeur d'enseignement logopédique<br>½ éducateur gradué → ½ professeur d'enseignement logopédique  | -   |
| 2007/08      | 1 professeur d'enseignement logopédique<br>2 chargés de cours (jugement recours)  | 1 éducateur instructeur → 1 éducateur gradué<br>1 éducateur instructeur → 1 éducateur<br>½ éducateur gradué → ½ ergothérapeute  | -   |
| 2006/07      | 1 psychologue<br>2 professeurs d'enseignement logopédique   | -   | -   |
| 2005/06      | 2 pédagogues<br>2 éducateurs gradués<br>2 professeurs d'enseignement logopédique  | 1 éducateur → 1 professeur d'enseignement logopédique<br>½ assistant d'hygiène sociale → ½ psychologue  | Régularisation du personnel du SREA : 2.377 heures =60 postes   |
| 2004/05      | 1 assistant social  | 2 éducateurs gradués → 2 professeurs d'enseignement logopédique   | -   |
| <b>TOTAL</b> | <b><u>Nouveau postes (2004-2011):</u></b><br>6 pédagogues<br>1 psychologue<br>5 professeurs d'enseign. logopédique<br>1 pédagogue curatif<br>4 éducateurs gradués<br>1 assistant social<br>1 éducateur<br>2 chargés de cours (jugement recours) | <b><u>Postes transformés (2004-2011):</u></b><br>1 ½ pédagogues<br>½ psychologue<br>4 professeurs d'enseignement logopédique<br>2 pédagogue curatifs<br>4 ¼ éducateurs gradués<br>1 ergothérapeute<br>1 psychorééducateur<br>½ orthophoniste<br>1 éducateur | <b><u>Situations spécifiques (2004-2011):</u></b><br>1 pédagogue<br>7 éducateurs gradués<br>60 postes (anc. SREA) |

## Chiffres clés des Equipes multiprofessionnelles (EMP)

### Année scolaire 2010/11

#### 1. Moyenne des heures hebdomadaires à disposition des EMP

| Objet                               | 2009/10    | 2010/11  |
|-------------------------------------|------------|--|
| <b>Assistance en classe</b>         | 90 hrs/sem | 104 hrs/sem<br>88 hrs/sem d'assistance directe<br>16 hrs/sem pour prép./concert. |
| <b>Ateliers</b>                     | 4 hrs/sem  | 4,5 hrs/sem  |
| <b>Diagnostic &amp; Rééducation</b> |            |  |
| Pédagogue                           | 10 hrs/sem | 17 hrs/sem   |
| Psychologue                         | 40 hrs/sem | 40 hrs/sem   |
| Prof. logo.                         | 10 hrs/sem | 10 hrs/sem   |
| Orthophonie                         | 9 hrs/sem  | 9 hrs/sem  |
| Psychomotricité                     | 8 hrs/sem  | 8 hrs/sem  |

#### 2. Définition des tâches des assistant(e)s en classe depuis la rentrée 2010/11

| Tâche  | Assistance directe | Préparation & Concertation | Atelier ou Diagnostic |
|--------|--------------------|----------------------------|-----------------------|
| 40 hrs | 26                 | 6                          | 8                     |
| 30 hrs | 26                 | 4                          | 0                     |
| 20 hrs | 17                 | 3                          | 0                     |
| 10 hrs | 8                  | 2                          | 0                     |

### 3. Situation réelle des EMP pour 2010/2011

| EMP    | 2009/10 | 2010/11 |                    |                            |
|--------|---------|---------|--------------------|----------------------------|
|        |         | Total   | Assistance directe | Préparation & Concertation |
| 1      | 92      | 100     | 84                 | 16                         |
| 2      | 92      | 104     | 86                 | 18                         |
| 3      | 40      | 46      | 39                 | 7                          |
| 4      | 121     | 114     | 94                 | 20                         |
| 5      | 100     | 103     | 87                 | 16                         |
| 6      | 96      | 112     | 93                 | 19                         |
| 7      | 94      | 104     | 86                 | 18                         |
| 8      | 76      | 102     | 86                 | 16                         |
| 9      | 112     | 110     | 94                 | 16                         |
| 10     | 70      | 96      | 80                 | 16                         |
| 11     | 76      | 90      | 77                 | 13                         |
| 12     | 76      | 90      | 77                 | 13                         |
| 13     | 88      | 98      | 82                 | 16                         |
| 14     | 90      | 109     | 92                 | 17                         |
| 15     | 77      | 104     | 86                 | 18                         |
| 16     | 91      | 110     | 94                 | 16                         |
| 17     | 101     | 124     | 103                | 21                         |
| 18     | 94      | 110     | 94                 | 16                         |
| 19     | 84      | 104     | 86                 | 18                         |
| 20     | 94      | 101     | 84                 | 17                         |
| ES/EST | 205     | 235     | 200                | 35                         |

| Arrondissement d'inspection |                     |                    | Equipe multiprofessionnelle   |                                       |   |
|-----------------------------|---------------------|--------------------|---|---------------------------------------|---|
| Arr.                        | Ville(s)/Commune(s) | Inspecteur         | Coordinateur  | Siège<br>(autre lieu de consultation) | Education différenciée & Centre de Logopédie  |
| 1                           | Ville de Luxembourg | Jean-Pierre Schmit | <p><b>Joëlle Schmit</b><br/>           17a, route de Longwy<br/>           L-8080 Bertrange<br/> <a href="mailto:joelle.schmit@ediff.lu">joelle.schmit@ediff.lu</a><br/>           Tél. : 26 44 44 – 1<br/>           GSM : 691 285 201</p> | Bertrange                             | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>           Joëlle Faber, ergothérapeute<br/>           Sonia Saraiva, orthophoniste<br/>           Géraldine Scholtus, professeur d'enseignement logopédique<br/>           Stéphanie Weydert, pédagogue curative</p> <p><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br/>           Pascale Wietor, correspondante IDV<br/>           Christian Wolzfeld, chargé de la direction du CED Luxembourg</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>           Marianne Flammang, pédagogue curative<br/>           Nicole Gottschlich, pédagogue<br/>           Corinne Olinger, éducatrice graduée<br/>           Claudine Pesch, éducatrice graduée</p> |
| 2                           | Ville de Luxembourg | Guy Medinger       | <p><b>Joëlle Schmit</b><br/>           17a, route de Longwy<br/>           L-8080 Bertrange<br/> <a href="mailto:joelle.schmit@ediff.lu">joelle.schmit@ediff.lu</a><br/>           Tél. : 26 44 44 – 1<br/>           GSM : 691 285 201</p> | Bertrange                             | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>           Joëlle Faber, ergothérapeute<br/>           Claudine Hoffmann, professeur d'enseignement logopédique<br/>           Sonia Saraiva, orthophoniste<br/>           Stéphanie Weydert, pédagogue curative</p> <p><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br/>           Pascale Wietor, correspondante IDV<br/>           Christian Wolzfeld, chargé de la direction du CED Luxembourg</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>           Marion Binck, pédagogue curative<br/>           Carole Georges, éducatrice graduée<br/>           Denise Ries, éducatrice graduée<br/>           Stéphanie Weydert, pédagogue curative</p>   |

| Arrondissement d'inspection |   |  | Equipe multiprofessionnelle   |                                       |   |
|-----------------------------|---|--|---|---------------------------------------|---|
| Arr.                        | Ville(s)/Commune(s)                                       | Inspecteur   | Coordinateur  | Siège<br>(autre lieu de consultation) | Education différenciée & Centre de Logopédie  |
| 3                           | Hesperange<br>Kopstal                                     | <b>Jean-Pierre Schmit</b><br><b>Guy Medinger</b><br><b>Alex Kockhans</b> | <b>Carol Bamberg</b><br>4, rue Gaessel<br>L-5827 Hesperange<br><a href="mailto:carol.bamberg@ediff.lu">carol.bamberg@ediff.lu</a><br>Tél. : 36 01 69<br>GSM : 691 285 203       | Hesperange<br>(Bertrange)             | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>Joëlle Faber, ergothérapeute<br/>Pascale Gengler, psychologue<br/>Carol Bamberg, pédagogue curatif<br/>Sonia Saraiva, orthophoniste<br/>Line Scharpantgen, professeur d'enseignement logopédique</p> <p><b>CONSULTANTS SPÉCIALISÉS :</b><br/>Pascale Wietor, correspondante IDV<br/>Christian Wolzfeld, chargé de la direction du CED Luxembourg</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>Fatima De Pina, éducatrice<br/>Conny Wieland, pédagogue</p>   |
| 4                           | Bertrange<br>Mamer<br>Strassen<br>Steinsel<br>Walferdange | <b>Arlette Lommel</b>  | <b>Nicole Zewen</b><br>17a, route de Longwy<br>L-8080 Bertrange<br><a href="mailto:nicole.zewen@ediff.lu">nicole.zewen@ediff.lu</a><br>Tél. : 26 44 44 – 1<br>GSM : 691 285 204 | Bertrange                             | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>Carole Bernardini, orthophoniste<br/>Joëlle Faber, ergothérapeute<br/>Andrea Klein, psychologue<br/>Martine Kraus, pédagogue<br/>Edmée Meysembourg, professeur d'enseignement logopédique<br/>Nicole Zewen, psychologue (jusqu'au 25.10.2010.)</p> <p><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br/>Pascale Wietor, correspondante IDV<br/>Christian Wolzfeld, chargé de la direction du CED Luxembourg</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>Josée Faack, chargée de cours<br/>Tanja Hauptert, éducatrice graduée<br/>Christiane Schmit, éducatrice graduée<br/>Regina Simoes, éducatrice graduée<br/>Nadine Weber, éducatrice graduée</p> |

| Arrondissement d'inspection |   |                            | Equipe multiprofessionnelle   |                                       |  |
|-----------------------------|---|----------------------------|---|---------------------------------------|--|
| Arr.                        | Ville(s)/Commune(s)   | Inspecteur                 | Coordinateur  | Siège<br>(autre lieu de consultation) | Education différenciée & Centre de Logopédie   |
| 5                           | Bascharage<br>Clemency<br>Dippach<br>Garnich<br>Leudelange<br>Reckange<br>Steinfort | <b>Marie-Paule Greisch</b> | <b>Joëlle Schmitz</b><br>17a, route de Longwy<br>L-8080 Bertrange<br><a href="mailto:joelle.schmitz@ediff.lu">joelle.schmitz@ediff.lu</a><br>Tél. : 26 44 44 – 1<br>GSM : 691 285 205 | Bertrange                             | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>Jeanne Brismée, orthophoniste<br/>Marianne Feidt, psychomotricienne<br/>Jérôme Kralj, psychologue<br/>Edmée Meysembourg, professeur d'enseignement logopédique<br/>Joëlle Schmitz, pédagogue</p> <p><b>CONSULTANTS SPÉCIALISÉS :</b><br/>Claudine Olinger, chargée de la direction du CED Esch-sur-Alzette<br/>Jessica Schneider, correspondante IDV</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>Danielle Koffi, éducatrice graduée<br/>Christiane Laroche, éducatrice<br/>Michèle Lucas, éducatrice<br/>Irène Ralinger, éducatrice graduée<br/>Martine Schaack, pédagogue</p>                                |
| 6                           | Differdange   | <b>Mirko Mainini</b>       | <b>Germain Back</b><br>3, rue de la Chapelle<br>L-4528 Differdange<br><a href="mailto:germain.back@ediff.lu">germain.back@ediff.lu</a><br>Tél. : 58 09 51 – 237<br>GSM : 691 285 206  | Differdange                           | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>Germain Back, psychologue<br/>Monique Evrard, psychologue<br/>Geneviève Goedert, orthophoniste<br/>Christine Heidt, professeur d'enseignement logopédique<br/>Sabine Mathieu, orthophoniste<br/>Anne-Marie Pesch, psychomotricienne<br/>Susi Seven, pédagogue</p> <p><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br/>Nelly Engel, chargée de la direction du CED Differdange/Pétange<br/>Jessica Schneider, correspondante IDV</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>Katia Calzuola, éducatrice graduée<br/>Christiane Huberty, infirmière<br/>Aurélie Inglebert, éducatrice graduée<br/>Susi Seven, pédagogue</p> |

| Arrondissement d'inspection |                          |                    | Equipe multiprofessionnelle  |                                       |  |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------|--|---------------------------------------|--|
| Arr.                        | Ville(s)/Commune(s)      | Inspecteur         | Coordinateur   | Siège<br>(autre lieu de consultation) | Education différenciée & Centre de Logopédie   |
| 7                           | Dudelange<br>Mondercange | <b>Marco Suman</b> | <p><b>Sylvie Klapp</b><br/>16, route de Bettembourg<br/>L-3424 Dudelange<br/><a href="mailto:sylvie.klapp@ediff.lu">sylvie.klapp@ediff.lu</a><br/>Tél. : 51 61 21 – 585<br/>GSM : 691 285 207</p>  | Dudelange<br>(Bettembourg)            | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>Marianne Feidt, psychomotricienne<br/>Laura Hilger, psychologue<br/>Sylvie Klapp, pédagogue<br/>Claire Orban, professeur d'enseignement logopédique<br/>Josiane Pieknik, psychologue<br/>Tessy Scheer, pédagogue diplômé<br/>Cynthia Tullio, orthophoniste</p> <p><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br/>Jos Frosio, chargé de la direction du CED Roeser<br/>Thierry Metz, correspondant IDV</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>Christelle Fourny, éducatrice graduée<br/>Stéphanie Huberty, éducatrice<br/>Verena Schumacher, chargée de cours<br/>Marie-Paule Simon, éducatrice</p> |
| 8                           | Ville d'Esch/Alzette     | <b>Joa Baum</b>    | <p><b>Claudine Olinger</b><br/>Centre d'éducation différenciée<br/>Rue de Mondercange<br/>L-4247 Esch/Alzette<br/><a href="mailto:claudine.olinger@ediff.lu">claudine.olinger@ediff.lu</a><br/>Tél. : 55 32 46<br/>GSM : 691 285 208</p> | Esch/Alzette                          | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>Marianne Flammang, pédagogue<br/>Geneviève Goedert, orthophoniste<br/>Christine Jacoby, professeur d'enseignement logopédique<br/>Sabine Mathieu, orthophoniste<br/>Anne-Marie Pesch, psychomotricienne</p> <p><b>CONSULTANTS SPÉCIALISÉS :</b><br/>Thierry Metz, correspondant IDV<br/>Claudine Olinger, chargée de la direction du CED Esch-sur-Alzette</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>Renata Burzynska, pédagogue<br/>Anne Feiereisen, pédagogue<br/>Dora Marques, éducatrice graduée<br/>Jeanny Thein, éducatrice</p>  |

| Arrondissement d'inspection |                                 |                         | Equipe multiprofessionnelle  |                                       |   |
|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------|--|---------------------------------------|---|
| Arr.                        | Ville(s)/Commune(s)             | Inspecteur              | Coordinateur   | Siège<br>(autre lieu de consultation) | Education différenciée & Centre de Logopédie  |
| 9                           | Pétange<br>Rumelange            | <b>Alex Kockhans</b>    | <p><b>Yves Ciaffone</b><br/>33, rue J.B. Gillardin<br/>L-4735 Pétange<br/><a href="mailto:yves.ciaffone@ediff.lu">yves.ciaffone@ediff.lu</a><br/>Tél. : 50 28 92 – 1<br/>GSM : 691 285 209</p>     | Pétange<br>(Esch)                     | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>Cathy Campos, psychologue<br/>Yves Ciaffone, pédagogue<br/>Laure Dondlinger, professeur d'enseignement logopédique<br/>Geneviève Goedert, orthophoniste<br/>Carole Martinez, psychologue<br/>Anne-Marie Pesch, psychomotricienne<br/>Tessy Scheer, pédagogue diplômé</p> <p><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br/>Nelly Engel, chargée de la direction du CED Differdange/Pétange<br/>Jos Frosio, chargé de la direction du CED Rumelange<br/>Jessica Schneider, correspondante IDV</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>Liliane Facchin, éducatrice graduée<br/>Nathalie Grevenig, éducatrice graduée<br/>Cecilia Trinco, éducatrice graduée<br/>Danielle Weber, infirmière<br/>Christiane Zeimes, éducatrice graduée</p> |
| 10                          | Bettembourg<br>Frisange<br>Kayl | <b>Jean-Paul Welter</b> | <p><b>Laura Hilger</b><br/>30, route de Luxembourg<br/>L-3253 Bettembourg<br/><a href="mailto:laura.hilger@ediff.lu">laura.hilger@ediff.lu</a><br/>Tél. : 52 14 68 – 505<br/>GSM : 691 285 210</p> | Bettembourg<br>(Esch)                 | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>Marianne Feidt, psychomotricienne<br/>Laura Hilger, psychologue<br/>Rosy Schlessler, psychologue<br/>Géraldine Scholtus, professeur d'enseignement logopédique<br/>Martine Schortgen, éducatrice graduée<br/>Cynthia Tullio, orthophoniste</p> <p><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br/>Jos Frosio, chargé de la direction du CED Roeser<br/>Viviane Kieffer, correspondante IDV</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>Jeanne Hinger, éducatrice<br/>Manon Kerschen, pédagogue<br/>Elsy Scharpantgen, infirmière<br/>Stéphanie Winant, éducatrice graduée</p>   |

| Arrondissement d'inspection |   |                | Equipe multiprofessionnelle   |                                       |   |
|-----------------------------|---|----------------|---|---------------------------------------|---|
| Arr.                        | Ville(s)/Commune(s)   | Inspecteur     | Coordinateur  | Siège<br>(autre lieu de consultation) | Education différenciée & Centre de Logopédie  |
| 11                          | Sanem<br>Schiffange   | Jeanne Letsch  | <p><b>Gina Bintener</b><br/>108, route d'Esch<br/>L-4450 Belvaux<br/><a href="mailto:gina.bintener@ediff.lu">gina.bintener@ediff.lu</a><br/>Tél. : 59 49 29<br/>GSM: 691 285 211</p> <p><b>Joëlle Plumier</b><br/>38, rue de la Libération<br/>L-4210 Esch/Alzette<br/><a href="mailto:joelle.plumier@ediff.lu">joelle.plumier@ediff.lu</a><br/>Tél. : 54 04 72<br/>GSM : 691 285 222</p> | Sanem<br>(Esch)                       | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>Gina Bintener, psychologue<br/>Geneviève Goedert, orthophoniste<br/>Sofia Gomes, psychologue<br/>Sabine Mathieu, orthophoniste<br/>Anne Meyers, pédagogue<br/>Anne-Marie Pesch, psychomotricienne<br/>Joëlle Plumier, psychologue<br/>Noémie Schlentz, professeur d'enseignement logopédique</p> <p><b>CONSULTANTS SPÉCIALISÉS :</b><br/>Thierry Metz, correspondant IDV<br/>Claudine Olinger, chargée de la direction du CED Esch-sur-Alzette</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>Cindy Bisdorff, infirmière<br/>Fabienne Klein, infirmière<br/>Sandy Vidale, psychologue<br/>Diane Weiler, éducatrice</p>  |
| 12                          | Bous<br>Burmerange<br>Dalheim<br>Mondorf<br>Remich<br>Roeser<br>Schengen<br>Stadbredimus<br>Waldbredimus<br>Weiler-La-Tour<br>Wellenstein | Victor Scheier | <p><b>Marc Weber</b><br/>12, route de Mondorf<br/>L-5552 Remich<br/><a href="mailto:marc.weber@ediff.lu">marc.weber@ediff.lu</a><br/>Tél. : 23 69 87 81<br/>GSM : 691 285 212</p>   | Remich<br>(Bettembourg)               | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>Tanja Bauler, psychologue(à partir du 26.10.2010)<br/>Petra Bronkhorst, psychologue (jusqu'au 25.10.2010)<br/>Claudine Künsch, pédagogue<br/>Martine Marson, ergothérapeute<br/>Joëlle Pull, pédagogue<br/>Sonia Saraiva, orthophoniste<br/>Line Soisson, professeur d'enseignement logopédique<br/>Marc Weber, pédagogue</p> <p><b>CONSULTANTS SPÉCIALISÉS :</b><br/>Jos Frosio, chargé de la direction du CED Roeser<br/>Viviane Kieffer, correspondante IDV</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>Nathalie Frosio, pédagogue<br/>Marguerite Kayser, éducatrice graduée<br/>Viviane Meder, éducatrice graduée<br/>Julia Recktenwald, pédagogue</p> |

| Arrondissement d'inspection |   |                         | Equipe multiprofessionnelle   |                                       |  |
|-----------------------------|---|-------------------------|---|---------------------------------------|--|
| Arr.                        | Ville(s)/Commune(s)   | Inspecteur              | Coordinateur  | Siège<br>(autre lieu de consultation) | Education différenciée & Centre de Logopédie   |
| 13                          | Contern<br>Flaxweiler<br>Grevenmacher<br>Lenningen<br>Niederanven<br>Sandweiler<br>Schuttrange<br>Wormeldange | <b>Pierre Reding</b>    | <b>Laurent Dura</b><br>2a, avenue Prince Henri<br>L-6735 Grevenmacher<br><a href="mailto:laurent.dura@ediff.lu">laurent.dura@ediff.lu</a><br>Tél. : 75 00 89<br>GSM: 691 285 213            | Grevenmacher<br>(Bertrange)           | <b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br>Marthe De Waha, psychologue<br>Claudine Künsch, pédagogue<br>Martine Marson, ergothérapeute<br>Murielle Raskin, orthophoniste<br>Patrick Reding, psychologue<br>Carole Strock, pédagogue<br>Nicole Turmes, professeur d'enseignement logopédique<br><br><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br>Laurent Dura, correspondant IDV<br>Paul Feitler, chargé de la direction du CED Roodt/Syre<br><br><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br>Christiane Klepper, éducatrice<br>Christina Minatchi, pédagogue<br>Dany Ourth, éducatrice graduée<br>Carole Strock, pédagogue  |
| 14                          | Bech<br>Betzdorf<br>Biwer<br>Heffingen<br>Junglinster<br>Manternach<br>Mertert<br>Mompach                     | <b>Monique Melchers</b> | <b>Nadine Welter</b><br>15-19, rue du Chemin de Fer<br>L-6439 Echternach<br><a href="mailto:nadine.welter@ediff.lu">nadine.welter@ediff.lu</a><br>Tél. : 72 69 28 – 33<br>GSM : 691 285 214 | Echternach<br>(Grevenmacher)          | <b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br>Paul Dieschbourg, psychomotricien<br>Paulette Lick, psychologue<br>Murielle Raskin, orthophoniste<br>Patrick Reding, psychologue<br>Nadine Welfringer, professeur d'enseignement logopédique<br>Nadine Welter, pédagogue curative<br><br><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br>Laurent Dura, correspondant IDV<br>Paul Feitler, chargé de la direction du CED Roodt/Syre<br>Gil Steinbach, chargé de la direction du CED Echternach<br><br><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br>Christiane Greif, éducatrice graduée<br>Anne Meyers, pédagogue<br>Eliane Schaack, éducatrice graduée<br>Malou Schock, chargée de cours<br>Pierrette Wesner, pédagogue curative |

| Arrondissement d'inspection |   |                         | Equipe multiprofessionnelle  |                                       |   |
|-----------------------------|---|-------------------------|--|---------------------------------------|---|
| Arr.                        | Ville(s)/Commune(s)   | Inspecteur              | Coordinateur   | Siège<br>(autre lieu de consultation) | Education différenciée & Centre de Logopédie  |
| 15                          | Beaufort<br>Berdorf<br>Consdorf<br>Echternach<br>Ermsdorf<br>Medernach<br>Reisdorf<br>Rosport<br>Waldbillig | <b>Nicole Gudenburg</b> | <b>Armand Weis</b><br>15-19, rue du Chemin de Fer<br>L-6439 Echternach<br><a href="mailto:armand.weis@ediff.lu">armand.weis@ediff.lu</a><br>Tél. : 72 69 28 -31<br>GSM : 691 285 215 | Echternach<br>(Diekirch)              | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>Paul Dieschbourg, psychomotricien<br/>Sylvie Herman, pédagogue<br/>Paulette Lick, psychologue<br/>Tania Meyers, professeur d'enseignement logopédique<br/>Jeannot Minden, psychologue<br/>Murielle Raskin, orthophoniste<br/>Armand Weis, psychologue</p> <p><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br/>Laurent Dura, correspondant IDV<br/>Gil Steinbach, chargé de la direction du CED Echternach</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>Anne-Marie Bonert, éducatrice graduée<br/>Nicole Metz, chargée de cours<br/>Josée Turpel, éducatrice graduée<br/>Danielle Steinbach, pédagogue</p>   |
| 16                          | Bettendorf<br>Colmar<br>Diekirch<br>Erpeldange<br>Ettelbruck<br>Feulen<br>Schieren                          | <b>Gérard Roettgers</b> | <b>Gene Posing</b><br>191, rue de Warken<br>L-9088 Ettelbruck<br><a href="mailto:gene.posing@ediff.lu">gene.posing@ediff.lu</a><br>Tél. : 81 01 81 – 21<br>GSM : 691 285 216         | Ettelbruck<br>(Diekirch)              | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>Conny Buck, orthophoniste<br/>Claude Gillen, psychologue<br/>Sylvie Herman, pédagogue<br/>Michèle Lorang, professeur d'enseignement logopédique<br/>Corinne Majerus, ergothérapeute<br/>Jeannot Minden, psychologue<br/>Jeanne Zettinger, kinésithérapeute</p> <p><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br/>Carole Maréchal, correspondante IDV<br/>Simone Van Beest-Schaul, chargée de la direction du CED Warken</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>Francine Conter, éducatrice<br/>Cathy Decker, éducatrice graduée<br/>Jeanne Lamborelle, pédagogue curative<br/>Christiane Wolter, éducatrice graduée<br/>Pascale Werer, éducatrice</p> |

| Arrondissement d'inspection |   |                       | Equipe multiprofessionnelle   |                                       |  |
|-----------------------------|---|-----------------------|---|---------------------------------------|--|
| Arr.                        | Ville(s)/Commune(s)   | Inspecteur            | Coordinateur  | Siège<br>(autre lieu de consultation) | Education différenciée & Centre de Logopédie<br>(entre parenthèses : nombres d'heures disponibles pour l'équipe)   |
| 17                          | Bissen<br>Boevange<br>Fischbach<br>Larochette<br>Lintgen<br>Lorentzweiler<br>Mersch<br>Nommern<br>Saeul<br>Vichten            | <b>Diane Dhur</b>     | <b>Nadine Hansen</b><br>5, rue des Prés<br>L-7561 Mersch<br><a href="mailto:nadine.hansen@ediff.lu">nadine.hansen@ediff.lu</a><br>Tél. : 26 32 61 – 32<br>GSM : 691 285 217 | Mersch                                | <b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br>Carole Bernardini, orthophoniste<br>Nadine Hansen, pédagogue<br>Michèle Lorang, professeur d'enseignement logopédique<br>Chantal Reiser, éducatrice graduée<br>André Thill, psychologue<br>Jeanne Zettinger, kinésithérapeute<br><br><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br>Carole Maréchal, correspondante IDV<br>Simone Van Beest-Schaul, chargée de la direction du CED Warken<br><br><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br>Monika Dries, éducatrice graduée<br>Sandy Goedert, éducatrice graduée<br>Martine Kraus, pédagogue<br>Marie-Paule Reinard, éducatrice graduée<br>Fabienne Weis, éducatrice graduée                             |
| 18                          | Beckerich<br>Eil<br>Hobscheid<br>Kehlen<br>Koerich<br>Préizerdau<br>Redange<br>Septfontaines<br>Tuntange<br>Useldange<br>Wahl | <b>Patrick Mergen</b> | <b>Cosy Turmes</b><br>74, Grand-Rue<br>L-8510 Redange<br><a href="mailto:cosy.turmes@ediff.lu">cosy.turmes@ediff.lu</a><br>Tél. : 26 62 98 – 21<br>GSM : 691 285 218        | Redange<br>(Mersch)                   | <b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br>Jeanne Brismée, orthophoniste<br>Nadine Hansen, pédagogue<br>Anne-Marie Pesch, psychomotricienne<br>Chantal Reiser, éducatrice graduée<br>Anne Remy, psychologue<br>Marie-Paule Theisen, professeur d'enseignement logopédique<br>Cosy Turmes, psychologue<br><br><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br>Carole Maréchal, correspondante IDV<br>Simone Van Beest-Schaul, chargée de la direction du CED Warken<br><br><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br>Christiane Muller, éducatrice<br>Danièle Raach, éducatrice graduée<br>Josée Ripp, éducatrice graduée<br>Nina Schaul, pédagogue spécialisée<br>Hélène Schomer, éducatrice graduée |

| Arrondissement d'inspection |  |  | Equipe multiprofessionnelle  |                                       |   |
|-----------------------------|--|--|--|---------------------------------------|---|
| Arr.                        | Ville(s)/Commune(s)  | Inspecteur                                 | Coordinateur   | Siège<br>(autre lieu de consultation) | Education différenciée & Centre de Logopédie<br>(entre parenthèses : nombres d'heures disponibles pour l'équipe)  |
| 19                          | Bourscheid<br>Clervaux<br>Consthum<br>Heinerscheid<br>Hoscheid<br>Hosingen<br>Munshausen<br>Putscheid<br>Tandel<br>Troisvierges<br>Vianden<br>Weiswampach<br>Wintrange           | <b>Patrick Mergen<br/>Gérard Roettgers</b> | <b>Tamara Monacelli</b><br>86, Grand-Rue<br>L-9711 Clervaux<br><a href="mailto:tamara.monacelli@ediff.lu">tamara.monacelli@ediff.lu</a><br>Tél. : 92 91 72 – 22<br>GSM : 691 285 219     | Clervaux<br>(Ettelbruck)              | <b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br>Conny Buck, orthophoniste<br>Cathy Campos, psychologue<br>Laure Dondelinger, professeur d'enseignement logopédique<br>Carine Lepage, pédagogue<br>Corinne Majerus, ergothérapeute<br>Carine Massar, pédagogue curative<br>Tamara Monacelli, psychologue<br>Gene Posing, psychologue<br><br><b>CONSULTANTS SPÉCIALISÉS :</b><br>Frank Groben, correspondant IDV<br>Dany Linden, chargée de la direction du CED Clervaux<br><br><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br>Léonie Majerus, chargée de cours<br>Carine Massar, pédagogue curative<br>Bernadette Rotink, éducatrice graduée<br>Michèle Schröder, éducatrice graduée |
| 20                          | Boulaide<br>Esch-sur-Sûre<br>Eschweiler<br>Goesdorf<br>Grosbous<br>Heiderscheid<br>Kiischpelt<br>Lac de la Haute-Sûre<br>Mertzig<br>Neunhausen<br>Rambrouch<br>Wiltz<br>Winseler | <b>Guy Masselter</b>                       | <b>Martine Frising</b><br>8, avenue Nicolas Kreins<br>L-9536 Wiltz<br><a href="mailto:martine.frising@ediff.lu">martine.frising@ediff.lu</a><br>Tél. : 26 95 24 -24<br>GSM : 691 285 220 | Wiltz                                 | <b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br>Tom Brever, professeur d'enseignement logopédique<br>Conny Buck, orthophoniste<br>Martine Frising, pédagogue<br>Patrice Hoeltgen, psychologue<br>Corinne Majerus, ergothérapeute<br>Michèle Zimmer, psychologue<br>Jeanne Zettinger, kinésithérapeute<br><br><b>CONSULTANTS SPECIALISES :</b><br>Frank Groben, correspondant IDV<br>Dany Linden, chargée de la direction du CED Clervaux<br><br><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br>Angie Gobiet, éducatrice<br>Francine Kremer, infirmière<br>Carine Lepage, pédagogue curative<br>Laurence Peffer, éducatrice graduée  |

| Arrondissement d'inspection |                     |            | Equipe multiprofessionnelle   |                                       |   |
|-----------------------------|---------------------|------------|---|---------------------------------------|---|
| Arr.                        | Ville(s)/Commune(s) | Inspecteur | Coordinateur  | Siège<br>(autre lieu de consultation) | Education différenciée & Centre de Logopédie<br>(entre parenthèses : nombres d'heures disponibles pour l'équipe)  |
|                             | Equipe ES / EST     |            | <p><b>Jackie Hauffels</b><br/>           17a, route de Longwy<br/>           L-8080 Bertrange<br/> <a href="mailto:jackie.hauffels@ediff.lu">jackie.hauffels@ediff.lu</a><br/>           Tél. : 26 44 44 – 1<br/>           GSM : 691 285 221</p> | Bertrange                             | <p><b>DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE &amp; REEDUCATION :</b><br/>           Jackie Hauffels, pédagogue<br/>           Sonia Saraiva, orthophoniste<br/>           Jeanne Zettinger, kinésithérapeute<br/>           CPOS / SPOS</p> <p><b>ASSISTANCE EN CLASSE :</b><br/>           Tanja Albonetti, éducatrice graduée<br/>           Albertine Breger, éducatrice graduée<br/>           Sacha Groos, chargé de cours<br/>           Sascha Hermann, éducateur gradué<br/>           Barbara Leber, pédagogue<br/>           Sonja Mille, éducatrice graduée<br/>           Christiane Reimen, pédagogue curative<br/>           Danielle Rischard, pédagogue curative<br/>           Rémi Sacré, éducateur gradué<br/>           Danielle Thielen, pédagogue curative</p> |

**Etat des effectifs du personnel  
de l'Éducation différenciée et du Centre de Logopédie  
(31.12.2010)**

|  | EDIFF     |            | LOGO      |           |
|--|-----------|------------|-----------|-----------|
|  | M         | F          | M         | F         |
| Direction                                  | 1         | 1          | 1         | 0         |
| Éducateurs gradués                         | 12        | 75,5       | 0         | 6,5       |
| Éducateurs                                 | 7         | 49         | 0         | 3         |
| Éducateurs-instructeurs                    | 11        | 5,5        | 0         | 0         |
| Instituteurs                               | 10        | 14,5       | 0         | 19,5      |
| Instituteurs d'enseignement<br>logopédique | 0         | 0          | 0         | 1         |
| Instructeurs de natation                   | 1         | 1          | 1         | 0         |
| Pédagogues                                 | 3         | 16         | 0         | 0         |
| Professeurs d'enseignement<br>logopédique  | 0         | 0          | 3         | 28        |
| Professions de santé                       | 2         | 42         | 0         | 0         |
| Psychologues                               | 12        | 16,5       | 0         | 1,5       |
| Chargés de cours                           | 0         | 7,5        | 1         | 5         |
| Personnel administratif                    | 7         | 4,5        | 0         | 6         |
| Personnel technique                        | 2         | 18         | 5         | 10,5      |
| <b>Total</b>                               | <b>68</b> | <b>251</b> | <b>11</b> | <b>81</b> |



Monsieur Laurent Mosar  
Président de la  
Chambre des Député-e-s



Luxembourg, le 7 janvier 2011

**Concerne: Demande de mise à l'ordre du jour**

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément aux dispositions du règlement interne de la Chambre des Député-e-s, nous avons l'honneur de demander la mise à l'ordre du jour d'une des prochaines réunions de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports du point suivant :

**Nouveau projet pilote en collaboration avec l'asbl. OMEGA 90**

Nous vous prions de bien vouloir y inviter Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle afin de nous expliquer les objectifs, l'origine, la dimension et le contenu de ce projet pilote dans l'enseignement fondamental et de nous fournir des détails sur la collaboration avec Omega 90, une asbl dont le président est membre de la présente Commission.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

François Bausch,  
Président

Claude Adam,  
Député

Transmis en copie pour information  
- aux Membres de la Commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports  
- aux Membres de la Conférence des Présidents  
- à Mme la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle  
- à Mme la Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg, le 7 janvier 2011.  
Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,